

les conduire en Angleterre. Le colonel Wolseley reçut, en passant à Montréal, les honneurs d'un dîner public, prélude de ce qui l'attendait à Londres. Nous n'avons pas à juger du peu ou du moins de mérite que lui attribuent ses amis et ses adversaires, comme chef de l'expédition de Manitoba; à notre avis, ses opinions exprimées par des proclamations ou des articles dans les journaux sont des actes maladroits qu'il aurait pu très-bien se dispenser de commettre, sans rabaisser sa gloire militaire.

En reconnaissance des services qu'ils ont rendus dans l'expédition de Manitoba, le lieutenant-général James Lindsay, le colonel Garnet-Joseph Wolseley, ont été nommés chevaliers commandeurs de l'ordre de Saint-Michel-et-Saint-Georges. Les officiers dont les noms suivent ont reçu la croix de compagnons du même ordre : le colonel Randel-Joseph Fielden, le lieutenant-colonel John-Carstairs McNeill, le lieutenant-colonel William Bolton, l'assistant-contrôleur Mathew-Bell Irvine, le lieutenant-colonel Louis-Adolphe Casault, le lieutenant-colonel Samuel-Peter Jarvis, le lieutenant-colonel B. H. Martindale et le major James McLeod.

L'ordre de Saint-Michel-et-Saint-Georges, de fondation récente, est destiné à récompenser les services civils ou militaires rendus dans les colonies par des sujets britanniques.

X

HIVERNEMENT DES VOLONTAIRES A MANITOBA.

Le lieutenant-gouverneur arriva le 2 septembre, par la route de Winnipeg, et prit en main le gouvernement de la province. Le 10, le colonel Wolseley, accompagné de son état-major, partit, par la voie de terre, pour rejoindre les réguliers à l'angle nord-ouest du lac des Bois.

L'arrivée tardive du lieutenant-gouverneur sert d'argument dans la bouche des amis du colonel Wolseley, pour excuser et couvrir les troubles qui ont eu lieu dans le premier moment de réaction politique provoqué par l'arrivée des troupes. Le pouvoir civil, disent-ils, avait été remis à M. Archibald, qui était absent, cela privait le colonel de tout moyen d'agir. Dans les circonstances exceptionnelles où il se trouvait, nous pensons, au contraire, que le colonel devait, en justice pour tous, assumer, de sa propre initiative, l'autorité nécessaire pour faire régner la paix autour de lui et rassurer les colons de toutes les croyances politiques et religieuses. Il n'a pas voulu remplir ce devoir de conscience.